



# Modalités d'intégration dans L'EQUIPE DE FRANCE et la SELECTION FRANCE

- 1) Les coureurs sélectionnés pour les championnats internationaux composent la « SELECTION FRANCE ». A l'intérieur de cette sélection est nommée un nombre restreint de coureurs avec le label « EQUIPE DE FRANCE 20xx ».
  - 2) Le groupe « Equipe de France » est constitué pour la saison sportive à venir en fonction des résultats sportifs de la saison « n -1 » et éventuellement de résultats antérieurs.
  - 3) La nomination du groupe « Equipe de France » est proposée par la direction technique et elle est entérinée par le comité directeur de la FFST.
  - 4) La nomination en Equipe de France, ainsi que celle de la Sélection France se fera à l'issue d'une étude personnalisée de chaque coureur.
  - 5) La liste Equipe de France est arrêtée avant la saison sportive hivernale et ne fera aucun distinguo de catégories ou disciplines.
  - 6) Un membre de l'« Equipe de France » peut ne pas être sélectionné pour une compétition internationale pour diverses raisons : blessures (des chiens ou du compétiteur), méforme. Un membre de l'Equipe de France ne sera pas exclu de cette équipe s'il venait à manquer un championnat pour une de ces raisons.
  - 7) L'Equipe de France est composée d'une vingtaine de coureurs maximum.
  - 8) Pour pouvoir prétendre éventuellement à intégrer l' « Equipe de France », il faut au minimum :
    - Avoir un niveau international significatif dans sa catégorie.
    - Durant la saison « n-1 », avoir gagné la coupe de France OU avoir fait un podium aux championnats de France OU avoir terminé dans les dix premiers au championnat d'Europe ou du Monde OU avoir fait un podium sur une course de renommée internationale (ONAC, LGO, Alpentrail, grandes classiques sprint européennes....
    - Faire preuve d'esprit collectif, d'esprit d'équipe, avoir des valeurs techniques, pédagogiques de haut niveau et le sens du partage ainsi qu'un minimum de convergence envers la gestion du haut niveau au sein de la Fédération. Les propositions de discussion ou d'évolutions se feront de manière positive et en bonne intelligence.
- Le respect de ces conditions n'assure néanmoins pas l'intégration automatique dans le groupe.
- 9) Un coureur de l'Equipe de France s'engage, dans la mesure de ses possibilités à participer au championnat de France et aux courses françaises importantes, aux stages d'équipes, aux réunions d'informations. De plus, il pourra être sollicité dans le cadre de la formation DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) en tant que "Maitre de Stage" pour accompagner un stagiaire sur l'UC3 (Unité capitalisable « Perfectionnement sportif ») en fonction de ses disponibilités, de sa motivation et de ses compétences pédagogiques.
  - 10) Un coureur de l'Equipe de France ainsi que ceux candidats à la Sélection France, s'engage à fournir à la demande des Directions Techniques Fédérales son programme de courses et son planning d'entraînement ainsi que ses objectifs pour la saison à la demande si cela s'avérait nécessaire à la décision de sa nomination.
  - 11) La Sélection France sera constituée des membres de l'Equipe de France qui auront confirmés leur niveau de performance sur la saison n ainsi que d'un certain nombre de compétiteurs ayant présenté des performances en saison n-1 ou n du niveau requis pour ces championnats internationaux.
  - 12) L'Equipe de France peut intégrer des compétiteurs établis à l'étranger et la Sélection France des coureurs licenciés à une autre structure représentant un intérêt pour la qualité de la représentation française sur les championnats internationaux. Ces derniers devront, autant que possible, adhérer aux présentes modalités et l'éthique qu'elles sous-entendent.
  - 13) Tout coureur de l'Equipe de France qui ne pourrait participer à un rendez-vous international (Championnat d'Europe ou du Monde) doit informer son Directeur Technique Fédéral le plus rapidement possible. Un coureur désirant intégrer la Sélection France devra, de même, informer son Directeur Technique Fédéral qu'il intègre ce niveau de compétition dans ses propres objectifs personnels.